

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
SÉANCE DU 11 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VINZIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme Marie-Pierre GIRARD, Maire.

Conseillers : En exercice : 12 Présents : 8 Pouvoir(s) : 2

Présents : Mme Marie-Pierre GIRARD, M. André VAGNAIR, M. Bastien FLACON, M. John BECHET, Mme Gaëlle BLANC, Monique CHAPPUIS, M. Gérard CHANEL, Mme Fabienne CHANEL

Absent(s) excusé(s) : Mme Héléna BRACHET, M. Laurent ROHART, M. Jean-Paul ARANDEL

Absente : Mme Emilie ROCHETTE

Pouvoir(s) : Mme Héléna BRACHET à M. André VAGNAIR, M. Laurent ROHART pouvoir à Mme Marie-Pierre GIRARD

Secrétaire de séance : M. Bastien FLACON

OBJET DELIBERATION N° 2023-07-36

MODIFICATION DES INDEMNITÉS DE FONCTIONS VERSÉES AU MAIRE – ADJOINTS ET
CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.2121-4, R.2121-2 et R.2121-4 ;

Vu le Code électoral, notamment son article L.270 ;

Vu la délibération n°2020-07-14 du 03 juillet 2022 portant création de 3 postes d'adjoint au Maire ;

Vu la délibération n° 2020-11-53 du 10 novembre 2020 portant modification des indemnités de fonction versées au Maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués ;

Vu la délibération du 11 octobre 2022, supprimant le poste de 3^{ème} adjoints et modifiant les indemnités de fonction versées au Maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués,

Considérant la création d'un poste de 3^{ème} adjoint au Maire, par délibération du 11 juillet 2023 ;

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des indemnités de fonction allouées aux élus ;

Le Conseil Municipal, à L'UNANIMITÉ

DÉCIDE de modifier la répartition des indemnités de fonction versées au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Délégués comme suit :

Fonction	Nombre de postes	Taux de l'indice 1027	Montant
Maire	1	37.00	1 511.79
Adjoints au Maire	3	9.80	400.42
Conseillers Délégués		3.00	122.58



Le Maire

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire

Publié sur le site internet de la commune le :
12 juillet 2023
GIRARD Marie-Pierre – Maire : Auteur de l'acte